



A vos cultures

N° 33 – 8 novembre 2017

Service Agronomie

Conseil collectif réalisé pour le département de l'Allier à partir des observations du Bulletin de santé du végétal n°39

A RETENIR :

Colza :

- La protection vis-à-vis des ravageurs d'automne doit être en place. Seul un rattrapage sur les larves de grosses altises peut être nécessaire.

Céréales :

- Attention aux limaces sur les céréales n'ayant pas atteint 3 feuilles. Cicadelles et pucerons : risque faible, vérifier la présence de ces ravageurs (notamment pucerons) en cas de retour de températures plus douces.

COLZA

Cette semaine 12 parcelles ont été observées sur les 18 déclarées à ce jour.

STADES : L'ensemble des parcelles observées ont atteint ou dépassé le stade 8 feuilles. Hors réseau, certaines parcelles semées plus tardivement ou à levée hétérogène sont à des stades moins avancés.

GROSSES ALTISES ADULTES

Fin du risque, il faudra maintenant surveiller la pression larvaire.

Vérifiez régulièrement (une fois par mois jusqu'à début montaison) la présence de larves au niveau des pétioles des feuilles et du bourgeon terminal. Pour l'identification, se reporter au BSV N° 39 de cette semaine.

Pour mémoire le seuil de nuisibilité des larves est fixé à 70% de plantes avec présence.

Des larves sont repérées dans 3 parcelles sur 7 observées avec de 5 à 45% de plantes touchées. Vérifiez vos parcelles régulièrement.

CHARANCON DU BOURGEON TERMINAL

Les captures sont en diminution cette semaine. Aucune intervention n'est à prévoir.

CEREALES

Les céréales semées avant le 15 octobre sont au stade une à deux talles, pour les semis après le 15 octobre les céréales sont entre levée et 3 feuilles.

LIMACES

Avec le retour des pluies des limaces sont signalées dans plusieurs parcelles, maintenir la surveillance jusqu'au stade 3 feuilles des céréales. Les conditions météorologiques annoncées seront plus favorables à l'activité de ce ravageur.

CICADELLES



Cicadelle adulte (*spamotettix alienus*)

Reconnaissance :

5 bandes blanches étroites

6 bandes beiges larges longitudinales sur le sommet de la tête caractéristiques de l'espèce

Des ailes disposées en forme de toit (^)

Tibia postérieur avec de nombreuses épines caractéristiques de la famille

Taille réelle : 3,9 - 4,4 mm

Démarrer la surveillance dès une feuille de la céréale.

Le seuil de nuisibilité est fixé à 30 captures hebdomadaires sur plaque engluée.

Les captures se poursuivent cette semaine, mais les conditions météorologiques de ces derniers jours et celles annoncées ne sont pas favorables à une forte activité.

Pour les semis précoces les interventions ont dû être réalisées, pour les parcelles en cours de levée le risque vis-à-vis des cicadelles est faible et si les conditions météorologiques restent défavorables à leur activité aucun traitement ne sera nécessaire.

PUCERONS

Démarrer la surveillance dès une feuille de la céréale en observant aux heures les plus ensoleillées de la journée.

Le seuil de nuisibilité est fixé à 10% de pieds porteurs ou présence de pucerons quel que soit leur nombre depuis plus de dix jours.

Cette semaine les observations sur plantes indiquent une diminution des populations sur plantes, attention les conditions météorologiques de ces derniers jours n'étaient pas favorables à une bonne observation (absence de soleil et pluie), maintenir la surveillance notamment en cas de retour de conditions plus clémentes.

Les conditions météorologiques annoncées ne seront pas propices à l'activité des pucerons, poursuivre la surveillance en cas de retour de températures douces.

Vous trouverez ci-dessous différents liens pour :

- retrouver l'ensemble des matières actives des produits phytopharmaceutiques
<https://ephy.anses.fr/>
- le bon usage des produits phytopharmaceutiques
http://www.allier.chambagri.fr/fileadmin/documents_ca03/GuidePHYTO2014.pdf
- connaître les méthodes alternatives aux produits phytopharmaceutiques
http://www.allier.chambagri.fr/fileadmin/documents_ca03/Guide_methodes_alternatives.pdf
- et pour toute autre information
[Site de la Chambre d'Agriculture de l'Allier](#)

La Chambre d'Agriculture de l'Allier est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA. Rédaction : Mickaël Bimbard et Luc Fournier

*Chambre d'Agriculture de l'Allier - 60 Cours Jean Jaurès – BP 1727 -03017 Moulins cedex
Tél : 04 70 48 42 42 – Fax 04 70 46 30 69 - cda.03@allier.chambagri.fr*



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE

*avec la contribution financière
du compte d'affectation spéciale
"Développement agricole et rural"*